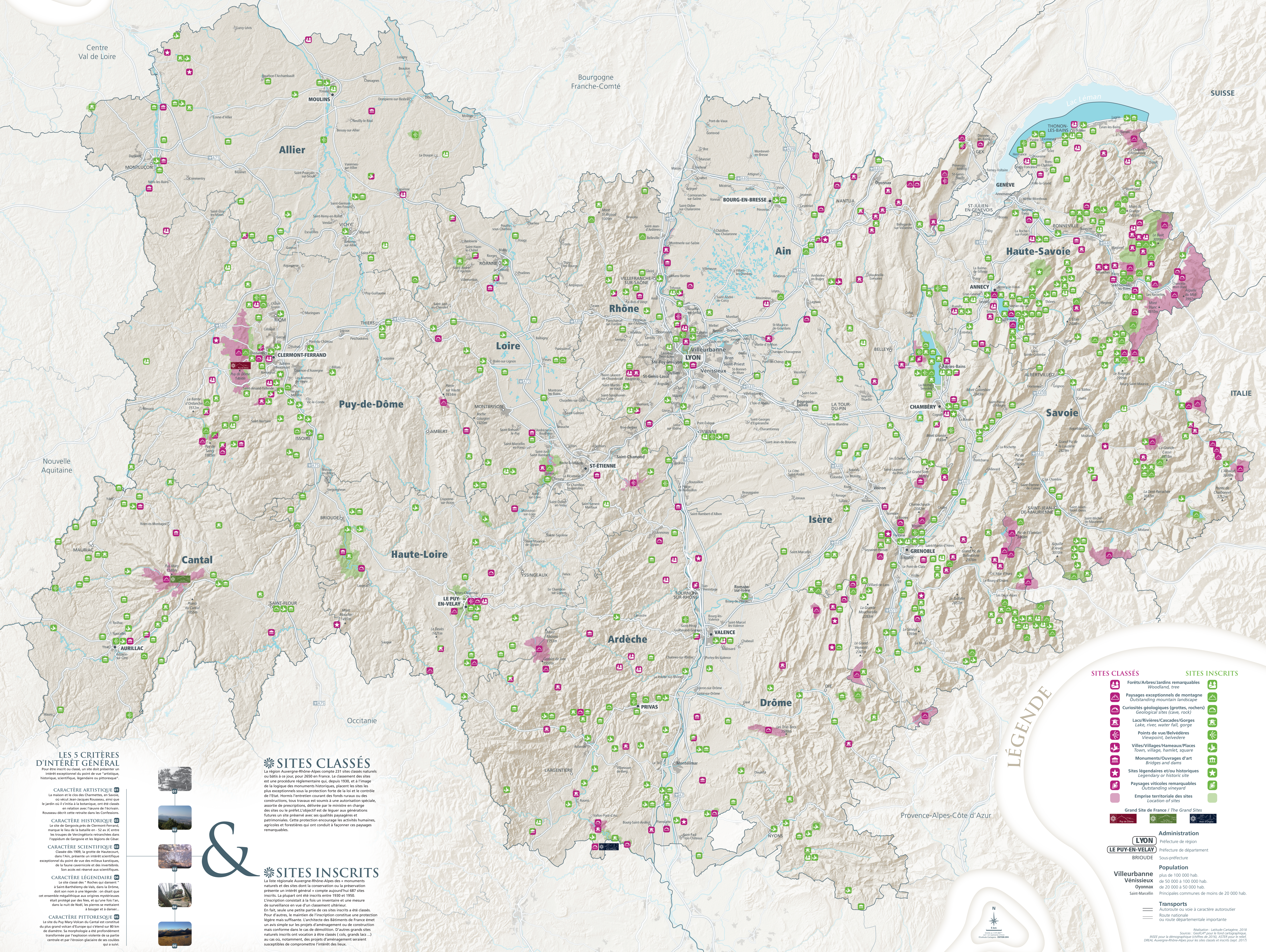


SITES CLASSÉS & SITES INSCRITS



lieux de beauté,
lieux de mémoire
en **Auvergne-Rhône-Alpes**



LES 5 CRITÈRES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

- Pour être inscrit ou classé, un site doit présenter un intérêt exceptionnel du point de vue "artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque".
- CARACTÈRE ARTISTIQUE 01**
La maison et le clos des Chammettes, en Savoie, ou le jardin du château de la Motte, en Isère, sont classés en relation avec l'œuvre de l'architecte.
 - CARACTÈRE HISTORIQUE 02**
Le site de Gergovie, près de Clermont-Ferrand, marque le lieu de la bataille en -52 av. J.C. entre les troupes de Vercingétorix et les légions de César.
 - CARACTÈRE SCIENTIFIQUE 03**
Classé dès 1909, la grotte de Vache, dans l'Ain, présente un intérêt scientifique exceptionnel du point de vue des milieux karstiques, de la faune cavernicole et des insectes.
 - CARACTÈRE LÉGENDAIRE 04**
Le site classé des "Roches qui dansent" à Saint-Bonnet-le-Val, dans la Drôme, doit son nom à une légende - ou plutôt à une histoire - d'un ensemble mégalithique aux origines mystérieuses.
 - CARACTÈRE PITTORESQUE 05**
Le site du Puy Mary-Volcan du Cantal est considéré comme le plus grand volcan d'Europe qui s'étend sur 80 km de diamètre. Sa morphologie a été profondément transformée par l'érosion violente de la partie centrale et par l'érosion glaciaire de ses coulées qui a suivi.

SITES CLASSÉS

La région Auvergne-Rhône-Alpes compte 231 sites classés naturels ou bâtis à ce jour, pour 2650 en France. Le classement des sites est une procédure réglementaire qui, depuis 1930, et à l'image de la logique des monuments historiques, place les sites les plus exceptionnels sous la protection forte de la loi et le contrôle de l'État. Hormis l'entretien courant des fonds ruraux ou des constructions, tous travaux sont soumis à une autorisation spéciale, assortie de prescriptions, délivrée par le ministre en charge des sites ou le préfet. L'objectif est de léguer aux générations futures un site préservé avec ses qualités paysagères et patrimoniales. Cette protection encourage les activités humaines, agricoles et forestières qui ont conduit à façonner ces paysages remarquables.

SITES INSCRITS

La liste régionale Auvergne-Rhône-Alpes des « monuments naturels et des sites dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général » compte aujourd'hui 687 sites inscrits. La plupart ont été inscrits entre 1930 et 1950. L'inscription consistait à la fois un inventaire et une mesure de surveillance en vue d'un classement ultérieur. En fait, seule une petite partie de ces sites inscrits a été classée. Pour d'autres, le maintien de l'inscription constitue une protection légère mais suffisante. L'architecte des Bâtiments de France émet un avis simple sur les projets d'aménagement ou de construction mais conforme dans le cas de démolition. D'autres grands sites naturels inscrits ont vocation à être classés (cols, grands lacs...) au cas où, notamment, des projets d'aménagement seraient susceptibles de compromettre l'intérêt des lieux.

SITES CLASSÉS SITES INSCRITS

- | | | | |
|--|--|--|---|
| | Forêts/Arbres/Jardins remarquables
Woodland, tree | | Sites exceptionnels de montagne
Outstanding mountain landscape |
| | Curiosités géologiques (grottes, rochers)
Geological sites (cave, rock) | | Lacs/Rivières/Cascades/Gorges
Lake, river, water fall, gorge |
| | Points de vue/Belvédères
Viewpoint, belvedere | | Villes/Villages/Hameaux/Places
Town, village, hamlet, square |
| | Monuments/Ouvrages d'art
Bridges and dams | | Sites légendaires et/ou historiques
Legendary or historic site |
| | Paysages viticoles remarquables
Outstanding vineyard | | Emprise territoriale des sites
Location of sites |

Grand Site de France / The Grand Sites	
	Forêt de la Vierge
	Monts du Cantal
	Lac de St-Julien
Administration	
LYON	Préfecture de région
LE PUY-EN-VELAY	Préfecture de département
BRIOUE	Sous-préfecture
Population	
Villeurbanne	plus de 100 000 hab.
Vénissieux	de 50 000 à 100 000 hab.
Oyonnax	de 20 000 à 50 000 hab.
Saint-Marcellin	Principales communes de moins de 20 000 hab.
Transports	
	Autoroute ou voie à caractère autoroutier
	Route nationale
	Route départementale importante



Source : IGN, INSEE, Direction Régionale de l'Environnement, Direction Régionale de l'Équipement, Direction Régionale de l'Énergie, Direction Régionale de la Culture, Direction Régionale de l'Économie, Direction Régionale de l'Éducation, Direction Régionale de la Santé, Direction Régionale de la Justice, Direction Régionale de la Police, Direction Régionale de la Gendarmerie, Direction Régionale de la Sécurité, Direction Régionale de la Défense, Direction Régionale de la Justice, Direction Régionale de la Police, Direction Régionale de la Gendarmerie, Direction Régionale de la Sécurité, Direction Régionale de la Défense.